*Informations réservées à Bourges Plus Date de réception à Bourges Plus :*

*Numéro :*

**Formulaire de pré-demande de réservation d’un broyeur électrique de déchets verts**

Nom – Prénom : ...........................................................................................................................................

Adresse :.........................................................................................................................................................

.................................................................................Téléphone : .................................................................

Mèl : …………………………………………………………………@.................................................................

Date de retrait souhaité : ……………………………… 🞏 Matin 🞏 Après midi

Date de retour du broyeur (durée maximale = 7 jours) : ........ .🞏 Matin 🞏 Après midi

Du lundi au vendredi de 8H30 à 11H30 et de 13H30 à 16H.

**A transmettre 10 jours avant la date souhaitée**. Les dates et heures définitives vous seront confirmées par mél ou par téléphone, en fonction de la disponibilité du parc de broyeurs, sous 72h après réception du formulaire.

Type de broyeur électrique demandé (cocher la case) :

BOSCH – Petit modèle VIKING Grand Modèle

🞏 🞏





|  |  |
| --- | --- |
| **Ce broyeur convient pour des petits jardins, il est léger et facile à transporter.****Attention : Les roues sont fragiles, il n’est pas adapté aux terrains accidentés** | **Broyeur robuste qui convient à des grands jardins.****Attention il faut 2 personnes pour le charger et le décharger** |
| Système anti vibration | Oui | Non |
| Marche arrière | Oui | Non |
| **Poids (en kg)** | **30.5** | **53** |
| Largeur (en cm) | 39 | 51 |
| **Hauteur (en cm)** | **74** | **136** |
| **Diamètre maximum des branches (en mm)** | **45** | **50** |
| Capacité du bac, sac de ramassage (en l) | 53 | Pas de bac |
| **Pression acoustique (en dB)** | **89** | **98** |
|  |  |

Il est demandé à l’usager de fournir lors de la prise du matériel **une photocopie papier**

* D’une pièce d’identité
* D’un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture gaz/électricité/eau, **téléphone internet non acceptée**)
* Une attestation d’assurance de responsabilité civile

Une convention de mise à disposition sera établie et signée lors de la remise du broyeur.

**Conditions Générales d’utilisation**

Dans le cadre du Programme Local de Prévention des Déchets, Bourges Plus met à disposition des habitants de l’agglomération, un broyeur électrique pour les déchets verts.

La mise à disposition du broyeur commence au moment de la remise du matériel à l’usager et se termine lors de sa restitution par l’usager. **Il est à retirer dans les locaux de Bourges Plus, 4 boulevard de l’Avenir à Bourges**, et à rendre au même endroit. Ce site est susceptible d’être modifié, cela sera précisé lors de la confirmation de la mise à disposition.

Le matériel est en état de marche et régulièrement contrôlé.

Lors de la remise du broyeur, Bourges Plus effectue l’état des lieux du matériel avec l’usager. Le manuel d’utilisation du broyeur et les consignes de sécurité sont remis à l’usager avec le broyeur. Les consignes de sécurité sont présentées oralement. Les équipements de protection individuel (gants, protection anti bruit,…) ne sont pas fournis.

Le broyeur est un appareil pouvant générer des nuisances sonores, l’utilisateur est invité à respecter les règles en la matière et à éviter les gênes au voisinage.

L’usager doit prendre soin du matériel et est responsable de sa détérioration en cas de mauvaise utilisation. Le montant de la réparation sera facturé à l’usager. Chaque jour de retard dans la restitution du matériel sera facturé 50€ TTC. **L’usager en est entièrement responsable pendant cette période et devra en être le seul utilisateur. Il est ainsi responsable de son vol ou de sa perte**.

La mise à disposition de broyeurs de végétaux aux particuliers a pour objectif de réduire les volumes de déchets de jardin apportés en déchèteries. L’usager empruntant le broyeur s’engage donc à garder le broyat à des fins d’apport de matière sèche dans le processus de compostage ou de paillage et à ne pas les déposer en déchèterie. Un livret d’information sera remis.

**Souhaitez-vous être tenu informé par mèl des actions de Bourges Plus en matière de prévention des déchets (rayez la mention inutile)**

**OUI NON**

* **Certifie avoir pris connaissance des conditions générales**

A ...................................................., le ............................................ ,

**Nom et signature de l’emprunteur**

Vous pouvez nous renvoyer ce document par :

Mèl : service.environnement@agglo-bourgesplus.fr

Courrier à M le Président de Bourges Plus, Direction de l’environnement, 23-31 Boulevard Foch CS 20321 18023 BOURGES CEDEX

Ou le déposer directement au service accueil de Bourges Plus 4 boulevard de l’Avenir à Bourges

« Les informations recueillies font l’objet d’un traitement informatique destiné à gérer la mise à disposition de broyeur électrique de déchets verts auprès des habitants de l’Agglomération et à les informer le cas échéant des actions en matière de prévention des déchets auprès des habitants de Bourges Plus. Les destinataires des données sont la Direction des Finances, le Trésor Public.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d’un droit d’accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au Correspondant Informatique et Libertés à l’adresse mail suivante : **cil@agglo-bourgesplus.fr** ou par courrier**: CIL de Bourges Plus -23-31 Boulevard Foch CS 20321 18023 BOURGES CEDEX.**